

MARCHÉS PUBLICS

LÉGISLATION : Mémorial A - 315 du 29 juin 2022

PRISE D'EFFET : 3 juillet 2022

Recueil réalisé par le

MINISTÈRE D'ÉTAT - SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

www.legilux.public.lu

Sommaire¹

| | |
|--|------------|
| DISPOSITIONS GÉNÉRALES | 4 |
| Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics (telle qu'elle a été modifiée) | 4 |
| Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 (tel qu'il a été modifié) | 81 |
| Règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 (tel qu'il a été modifié) | 162 |
| Loi du 26 décembre 2012 sur les marchés publics de la défense et de la sécurité | 163 |
| Règlement grand-ducal du 27 août 2013 relatif à l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures de passation de marchés publics et les procédures d'attribution de contrats de concession (tel qu'il a été modifié) | 196 |
| Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics et portant modification de l'article 103 du règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics | 200 |
| <u>Règlement ministériel du 20 avril 2018 instituant un cahier spécial des charges standardisé relatif aux clauses contractuelles générales, applicable à tous les marchés publics de travaux relatifs au secteur du bâtiment</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 31 juillet 2018 instituant des cahiers spéciaux des charges standardisés relatifs aux marchés de travaux de gros œuvre et de fermeture du bâtiment, d'installations techniques et de parachèvement</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 4 mars 2019 instituant un cahier spécial des charges standardisé relatif aux clauses contractuelles générales, applicable à tous les marchés publics de travaux relatifs au secteur du bâtiment et instituant un cahier spécial des charges standardisé relatif aux marchés de travaux de construction métallique</u> | |
| Loi du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession (telle qu'elle a été modifiée) | 202 |
| <u>Règlement ministériel du 8 juillet 2019 instituant un cahier spécial des charges standardisé relatif aux marchés de travaux de ferblanterie</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 16 décembre 2019 instituant des cahiers spéciaux des charges standardisés relatifs aux marchés de travaux de charpente et construction bois et aux marchés de travaux d'installations électriques, courant faible</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 18 janvier 2021 instituant les conditions d'utilisation du portail des marchés publics</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 25 juin 2021 instituant des cahiers spéciaux des charges standardisés relatifs aux marchés de travaux d'installations de chauffage et de préparation d'eau chaude, aux marchés de travaux d'installations sanitaires, aux marchés de travaux d'installations sprinkler et aux marchés de travaux d'installations de ventilation et de climatisation</u> | |
| <u>Règlement ministériel du 10 mai 2022 instituant des cahiers spéciaux des charges standardisés relatifs aux travaux d'isolation et de protection coupe-feu des installations techniques</u> | |
| RECOURS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS TOMBANT SOUS LE CHAMP D'APPLICATION DES DIRECTIVES CEE SUR LES MARCHÉS PUBLICS | 205 |
| Règlement grand-ducal du 12 octobre 1998 portant exécution de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1997 relative à l'exécution en droit luxembourgeois de la Directive du Conseil N° 92/13/CEE du 25 février 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications et modifiant la loi du 13 mars 1993 relative à l'exécution en droit luxembourgeois de la Directive N° 89/665 du Conseil du 21 décembre 1989 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de marchés publics | 205 |
| Loi du 10 novembre 2010 relative aux recours en matière de marchés publics et d'attribution de contrats de concession (telle qu'elle a été modifiée) | 206 |
| Règlement grand-ducal du 17 juin 2011 relatif à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie | 212 |
| | ./. |

1 A voir le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes..

[Loi du 3 juillet 2018 sur l'attribution de contrats de concession](#)

[Règlement grand-ducal du 3 juillet 2018 portant exécution de la loi du 3 juillet 2018 sur l'attribution de contrats de concession](#)

| | |
|--|------------|
| SOUS-TRAITANCE | 215 |
| Loi du 23 juillet 1991 ayant pour objet de réglementer les activités de sous-traitance | 215 |
| TRAITÉS EUROPÉEN, BENELUX ET UEBL | 217 |
| Extraits des Traités | 217 |
| DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ET DIVERSES | 220 |
| <i>Acquisition d'immeubles d'intérêt public – Garanties de l'État</i> | 220 |
| Loi du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles (telle qu'elle a été modifiée) | 220 |
| <i>Droit d'emphytéose et Droit de superficie</i> | |
| Recueil Logement: Loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes, Art. 13-1 - 14-11 | |
| <i>Exclusion de la participation aux marchés publics</i> | |
| Loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises | |
| <i>Règles spécifiques aux procédures restreintes et négociées</i> | 221 |
| Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie | 221 |
| <i>Jurisprudence</i> | 231 |

Voir également:

[Recueil Constitution, Art. 99](#)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics,

(Mém. A - 243 du 16 avril 2018 ; doc. parl. 6982 ; dir 2014/24/UE et dir 2014/25/UE)

modifiée par:

Loi du 3 juillet 2018 (Mém. A - 560 du 5 juillet 2018; doc. parl. 6984; dir. 2014/23/UE)

Loi du 17 juin 2022 (Mém. A - 315 du 29 juin 2022; doc. parl. 7670).

Texte coordonné au 29 juin 2022

Version applicable à partir du 3 juillet 2022

Sommaire

| | |
|--|----|
| LIVRE I ^{er} - DISPOSITIONS GÉNÉRALES. | 6 |
| Titre I ^{er} - Objet, définitions et champ d'application | 6 |
| Chapitre I ^{er} - Objet et champ d'application. | 6 |
| Chapitre II - Définitions | 6 |
| Chapitre III - Marchés mixtes et régime applicable | 8 |
| Chapitre IV - Exclusions. | 9 |
| Titre II - Principes et règles applicables à la passation des marchés. | 11 |
| Chapitre I ^{er} - Principes | 11 |
| Chapitre II - Procédures. | 13 |
| Chapitre III - Règles applicables à certains modes et techniques de passation des marchés publics | 16 |
| Chapitre IV - Déroulement de la procédure | 18 |
| Titre III - Exécution du marché | 26 |
| Titre IV - Dispositions particulières et règles d'exécution | 29 |
| Chapitre I ^{er} - Dispositions particulières concernant les marchés publics conclus par les pouvoirs adjudicateurs relevant de l'État ou des entités assimilées | 29 |
| Chapitre II - Dispositions particulières concernant les marchés publics des pouvoirs adjudicateurs relevant des communes ou des entités assimilées | 29 |
| Chapitre III - Règles d'exécution | 29 |
| LIVRE II - DISPOSITIONS SPÉCIALES RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS D'UNE CERTAINE ENVERGURE. | 30 |
| Titre I ^{er} - Champ d'application. | 30 |
| Chapitre I ^{er} - Seuils | 30 |
| Chapitre II - Exclusions et situations spécifiques. | 30 |
| Titre II - Règles particulières applicables à la passation des marchés publics relevant du Livre II | 33 |
| Chapitre I ^{er} - Choix de la procédure et règles applicables | 33 |
| Chapitre II - Exclusions et situations spécifiques. | 30 |
| Chapitre III - Choix des participants et attribution des marchés | 37 |
| Titre III - Systèmes spéciaux de passation de marchés | 38 |
| Chapitre I ^{er} - Services sociaux et autres services spécifiques. | 38 |
| Chapitre II - Règles régissant les concours | 39 |
| Titre IV - Règles d'exécution. | 40 |
| LIVRE III - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX MARCHÉS PUBLICS DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES POSTAUX | 40 |
| Titre I ^{er} - Champ d'application, définition et principes généraux | 40 |
| Chapitre I ^{er} - Objet, champ d'application et définitions. | 40 |
| Chapitre II - Activités | 43 |
| Chapitre III - Champ d'application matériel | 44 |
| Titre II - Règles particulières applicables aux marchés relevant du Livre III. | 51 |
| Chapitre I ^{er} - Principes généraux | 51 |
| Chapitre II - Procédures. | 52 |
| Chapitre III - Techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés | 56 |
| Chapitre IV - Déroulement de la procédure | 57 |

| | |
|---|----|
| Titre III - Systèmes spéciaux de passation de marchés | 63 |
| Chapitre I ^{er} - Services sociaux et autres services spécifiques. | 63 |
| Chapitre II - Règles applicables aux concours. | 64 |
| Titre IV - Exécution du marché | 64 |
| LIVRE IV - GOUVERNANCE | 66 |
| LIVRE V - DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES | 66 |
| Annexes aux Livres I, II et III, visées à l'article 161 | 67 |